

# Echographie de l'appareil urinaire

## Comment s'y préparer ?

L'examen est prescrit par un médecin et réalisé dans un cabinet de radiologie ou en établissement de soins (hôpitaux ou cliniques).

Pour les examens du rein, de la vessie et de l'appareil génital féminin, il est recommandé de boire avant l'examen afin de mieux visualiser les voies urinaires.

Pensez à vous munir de l'ordonnance de prescription d'examen, de votre carte de sécurité sociale et de mutuelle.

## Quelles indications ?

Les indications sont vastes et concernent les différents organes de l'appareil urinaire.

L'échographie est un examen qui permet d'obtenir des images morphologiques et fonctionnelles des différents organes de l'appareil urinaire : reins, uretères, vessie, prostate, testicules.

Elle est utilisée pour rechercher une malformation ou une maladie de ces organes. Elle peut aussi contribuer à préciser l'impact de pathologies des organes situés au voisinage de l'appareil urinaire.

L'échographie permet de dépister des cancers (rein, prostate, vessie, testicules), de détecter des malformations et d'éliminer des complications graves en cas de traumatisme abdominal ou lombaire (plaie du rein, hémorragie interne). Elle est aussi utilisée pour diagnostiquer certaines maladies du rein, des uretères (calculs à l'origine d'une colique néphrétique), de la vessie (polypes), de la prostate (adénome) ou des testicules (orchites ou épидидymite).

En cas de greffe rénale, l'échographie permet de surveiller de façon régulière l'état du greffon.

## Quelles complications ?

Aucune complication n'est liée à la pratique de l'échographie, puisque aucune irradiation n'est délivrée.